



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteauvieux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 31 Mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 31 Mai à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE, dûment convoqué le 24 Mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

PRÉSENTS : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY (arrivée à 21h45), Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE,

EXCUSÉS : Thierry DAYDE donne procuration à Gaëlle GUYOT-MICHEL, Adrien JACQUET, Séverine LE SCOUR SOTIN

ABSENTE : Ghislaine DIDIER

Visite de l'ancienne cure récemment acquise par la Municipalité

Monsieur le Maire propose la visite de cette bâtisse lors des journées du Patrimoine en Septembre 2023. Une boîte à idées pourrait être mise à disposition de la population. Chaque habitant pourra ainsi livrer ses suggestions sur le devenir de ce bâtiment.

Retour en Mairie pour la séance du conseil.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Joël BOURGEOIS est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n°2023-027 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023
- Délibération n° 2023-028 : Révision des tarifs de la garderie périscolaire - année scolaire 2023-2024
- Délibération n° 2023-029 : Approbation du règlement de la garderie périscolaire - année scolaire 2023-2024
- Délibération n° 2023-030 : Attribution d'une subvention à La Fabrik pour l'année 2023
- Délibération n° 2023-031 : Approbation de la convention partenariale Bureau itinérant France Services CCMDL Commune
- Délibération n° 2023-032 : Approbation de la convention de participation aux frais du RASED des Monts du Lyonnais - Année 2023
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 Avril 2023.

Délibération n° 2023-0027 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2023

Lucien DERFEUILLE expose au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité vis à vis de la circulation, il y a lieu de procéder à des travaux de sécurité routière et d'aménagement voirie : Travaux de création d'un trottoir « Rue de Châteauvieux » ainsi que la reprise de la signalisation au sol.

Afin de protéger les biens et les personnes, il propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental du Rhône afin d'obtenir une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police et présente les devis des travaux :

1. Travaux de création d'un trottoirs « Rue de Châteauevieux » pour un montant de 13 205.00 € HT
2. Reprise de la signalisation au sol pour un montant de 4 695.79 € HT

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental du Rhône afin d'obtenir une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023 pour les travaux de création d'un trottoir « Rue de Châteauevieux » pour un montant de 13 205.00 € HT et reprise de la signalisation au sol pour un montant de 4 695.79 € HT

Délibération n° 2023-0028 : RÉVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Joëlle MASSE donne lecture de la délibération :

Présence ponctuelle (facturation fin de mois)

accueil matin ou soir - 1 h 00	2.20 €
accueil soir - 1 h 30	3.30 €
accueil soir - 2 h 00	4.40 €
accueil midi	1.10 €

Forfait trimestriel par enfant (facturation fin de mois de chaque début de trimestre)

accueil matin ou soir - 1 h 00	50.00 €
accueil soir - 1 h 30	75.00 €
accueil soir - 2 h 00	99.00 €
accueil midi	40.00 €

Quotient familial

Une tarification basée sur le quotient familial (sur présentation d'un justificatif) est appliquée.

QF < 500 : réduction de 20 % sur tous les tarifs - 500 < QF < 1000 : réduction de 10 % sur tous les tarifs

Dépassement horaire

Pour tout enfant encore présent après 18 h 30, supplément de 20.00 €. Toute ½ heure entamée est due soit supplément de 1.10 € par ½ heure.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Gaëlle GUYOT-MICHEL se renseigne sur le nombre d'enfants de la commune non scolarisés à Sainte Catherine. Monsieur le Maire signale qu'une dizaine d'enfants se rendent à Saint Martin en Haut : classe spécialisée, Les voix de la Forêt, école privée et publique ou dans d'autres villages, voire à la maison pour certains. Gaëlle GUYOT-MICHEL demande comment les intégrer aux activités du village. Christophe DUMAS suggère qu'il peut être possible par l'intermédiaire du Local Jeunes.

Délibération n° 2023-0029 : APPROBATION DU REGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Joëlle MASSE propose d'approuver le règlement de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023 - 2024. Une annexe à ce règlement a été établie à destination des enfants.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le règlement de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 et **DÉCIDE** d'appliquer ce nouveau règlement à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Délibération n° 2023-030 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FABRIK POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention d'un montant de 500.00 € de l'association LA FABRIK afin de participer à la production du 4^{ème} festival « Un Mouton dans le Ciel » - édition 2023.

Il explique que très peu d'enfants de la commune se sont rendus aux spectacles. Beaucoup de jeunes des villages voisins étaient présents. C'est pourquoi, il souhaite que ce soit la CCMDL qui verse cette subvention à l'association, plutôt que les communes.

Patrice GRANGE suggère la gratuité de la salle des fêtes en cas de nouveaux spectacles. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à la majorité des voix (5 pour – 3 abstentions : Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Joël BOURGEOIS)** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à LA FABRIK d'un montant de 500.00 €.

Délibération n° 2023-031 : APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE BUREAU ITINÉRANT FRANCE SERVICES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS ET COMMUNE DE SAINTE CATHERINE

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat entre Bureau itinérant France Services, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Sainte Catherine : Le Bureau itinérant France Services de la CCMDL est un nouveau modèle d'accès aux services publics, il délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, ce véhicule itinérant articule présence humaine et outils numériques au sein des communes de la CCMDL (hormis St Laurent de Chamousset et St Symphorien sur Coise).

La Communauté de communes anime sur son territoire deux structures labellisées France services en janvier 2020. Sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un dispositif itinérant a été retenue en février 2022 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Ce service également labellisé France services vient compléter l'accompagnement proposé au sein des deux structures situées à St Laurent de Chamousset et St Symphorien sur Coise.

Ce dispositif permettra aux agents de la CCMDL d'accueillir le public au sein d'un véhicule composé de deux bureaux équipés, 5 jours par semaine. Cette organisation assurera la continuité et la qualité du service public, augmente sa visibilité, en facilite l'accès avec un accueil adapté, identifié et identique pour tous, au plus près des habitants des Monts du Lyonnais. Il répondra à une problématique de mobilité identifiée et aux besoins d'accès aux outils numériques pour le public le plus éloigné et isolé.

Le service pourra être complété par des permanences d'autres services de la CCMDL et certains partenaires, en binôme avec l'agent France services, selon un planning prédéfini et communiqué en amont des déplacements sur les 30 communes concernées.

Le bureau itinérant sera installé sur le parking Place de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose qu'Elodie GEY soit désignée élue référente auprès de ce service.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la convention de partenariat entre Bureau itinérant France Services, la CCMDL et la Commune de Sainte Catherine.

Délibération n° 2023-032 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED POUR L'ANNÉE 2023

Joëlle MASSE présente le projet de convention de participation aux frais du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté – RASED pour l'année 2023.

19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au RASED pour leur école publique en 2023. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement sur le territoire de la CCMDL a été validé par l'Inspection de l'Education Nationale à hauteur de 3 000.00 €.

Afin de simplifier la gestion du RASED, la Commune de Saint Martin en Haut versera l'intégralité de la subvention au RASED et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école primaire publique, soit pour la commune de Sainte Catherine : 110.98 € pour 61 élèves (21 enfants du Cycle 1 - 40 enfants du Cycle 2 et 3).

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la convention de participation aux frais du RASED pour l'année 2023.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

Transition énergétique : Une réunion d'informations se tiendra le Jeudi 8 Juin à 18h00 à Grézieu le Marché. Lucien DERFEUILLE se rendra à cette rencontre.

Vitraux de l'église : Les représentants du Diocèse présenteront le Jeudi 8 Juin à 11h les devis de remplacement des vitraux.

Panneau Totem d'informations VTT : Thierry DAYDE a reçu deux propositions d'implantation de ce totem sur le Square Hélène Haudry. Ne trouvant pas ces lieux propices, Patrice GRANGE pense qu'il serait plus judicieux de le poser près du mur de soutènement sur le Chemin des Garennes. Accord de l'ensemble du conseil.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable 2022 : Présentation de ce rapport qui est tenu à disposition du conseil et de la population.

La Rûche de l'Ecologie : Informations diffusées par cette dernière suite aux pollutions aux perfluoroalkylées (PFAS) sur la zone de Pierre Bénite. Réponse du Syndicat des eaux des monts du Lyonnais.

Patrimoine en Pays mornantais : Cette association œuvre depuis de nombreuses années pour la conservation et la valorisation du patrimoine des villages. Elle a mis en place un groupe afin de sauvegarder et valoriser les murs en pierres sèches sur le territoire de la COPAMO élargis jusqu'au Jarez. PPM souhaite présenter ce projet devant les conseils municipaux. Monsieur le Maire propose de les inviter à la prochaine séance de Juin.

Modification des bureaux de vote : Lecture de la circulaire préfectorale. Pas de changement pour 2024.

Bibliothèque : L'association remercie de la subvention versée. Elle demande la possibilité de stocker des tables au lavoir et d'étudier ensemble le financement et la réalisation de la nouvelle signalétique du local. Prévoir une rencontre avec les membres de l'association et Thierry DAYDE.

Photos aériennes de la commune : Présentation des conditions de la Société PIRENAIC. Le coût s'élevant à 650 € TTC, plusieurs élus estiment le tarif très élevé. Voir avec un habitant de la commune qui avait proposé ses services pour des photos prises avec un drone.

Tour de table

Joëlle MASSE explique que les enfants du CME ont réalisé des plantations de légumes et fleurs dans le jardin. Séverine WILLAY, technicienne du Conservatoire des espaces naturels a invité les jeunes élus à découvrir la vallée du Bozançon. La boîte à livres est en service sur le square, les enfants du CME déposeront prochainement les livres.

Lucien DERFEUILLE rappelle que l'inauguration des salles de classes de l'école Les Deux Versants et la Bibliothèque a lieu Samedi 3 Juin à 11h00. Un camion frigo sera loué pour entreposer toute les boissons et plateaux de charcuterie/fromages. Les enfants du CME seront présents.

Monsieur le Maire présentera les futurs projets aux personnalités présentes.

Lucien DERFEUILLE annonce que :

- la Commissaire enquêtrice a déposé ses conclusions de l'enquête publique sur le dossier de Chavassieux le 26 Mai à la Préfecture qui a maintenant un an pour donner sa réponse.
- un logement est vacant dans la Résidence Les Jonquilles.

Patrice GRANGE demande que les agents techniques fauchent l'herbe des talus.

Gaëlle GUYOT-MICHEL informe que deux réunions de préparation à la fête du 14 Juillet ont déjà eu lieu. Sept associations ont répondu présentes : Le Club de l'Amitié - Le Comité des Fêtes - L'OGEC - L'AGPOSEC - L'Amicale Boules et le Club de Tennis. Programme de l'après-midi : concours de pétanque gratuit, non primé de 15h à 21h et feu d'artifice à 23h. Buvette et snack sont prévus. Les Bambannes ne seront pas présents.

Joëlle MASSE signale que :

- aucune personne sollicitée n'a répondu favorablement à la demande d'encadrement des jeunes au Local. Monsieur le Maire propose de faire passer une annonce.
- l'Association des Maires du Rhône organise des sessions de formation sur les gestes qui sauvent. Monsieur le Maire demande que les agents techniques suivent cette formation.

Gaëlle GUYOT-MICHEL se renseigne sur la date retenue pour les inscriptions Garderie-Cantine : Samedi 1^{er} Juillet de 8h30 à 12h00 en Mairie.

Réunions

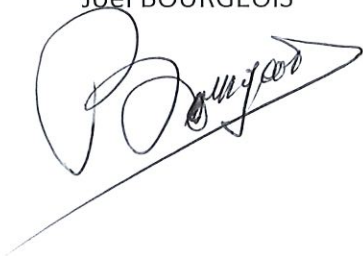
Prochain Conseil municipal
Adjoints
Préparation Fête du 14 Juillet

Vendredi 30 Juin à 20h ou 20h30 en mairie
Mercredi 21 Juin à 16h en mairie
Lundi 19 Juin à 20h30 en mairie

Fin de séance à 23h00

Le secrétaire de séance

Joël BOURGEOIS



Le Maire



Pierre DUSSURGEY

Publié sur le site internet de la commune le : - 3 JUIL. 2023

Affiché le : - 3 JUIL. 2023